

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.139

L'An deux Mille Huit, le 25 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 septembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 18 septembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention d'Objectifs entre la Collectivité et l'Association « Entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne Handball» **Année 2008**
AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : M. DENIS

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association «Entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne Handball » et la Ville de Royan, augmentant le concours financier de la collectivité de 5.000 euros (cinq mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet d'avenant n° 1,
- VU l'avis des membres de la Commission des Sports émis lors de sa réunion du 11 Septembre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association «Entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne Handball » et la Ville,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 septembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT



AVENANT N° 1

**à la Convention Générale d'Objectifs
conclue entre la Collectivité
et l'Association**

ENTENTE ROYAN OCEAN CLUB SAINT GEORGES DE DIDONNE HANDBALL

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Septembre 2008, rendue exécutoire le 29 Septembre 2008,

D'UNE PART,

ET

L'Entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne handball, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 9 septembre 1999 (déclaration modificative), sous le numéro 0172002560, agréée comme association sportive sous le numéro 991725S le 12 avril 1999 par le préfet de Charente-Maritime, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désigné l'Association,

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIVIT :

Dans le cadre du développement de ses activités, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à l'entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne handball.

IL EST ARRETE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de 5.000 euros (Cinq mille euros) au profit de l'entente Royan Océan Club Saint Georges de Didonne handball.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 30 Septembre 2008

**Pour l'Association,
Le Président,**

**Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri Le Gueut**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Octobre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT